

Postulat « pour un plan d'action vélo »

Alors que le peuple vient d'accepter d'introduire le vélo dans la constitution (en particulier avec 84 % d'acceptation au Mont-sur-Lausanne), notre commune, comme beaucoup de villes et communes suisses, peine à faire avancer la proportion des cyclistes sur l'ensemble des trajets. Ainsi, selon la moyenne suisse de 2015, moins de 3% du total des kilomètres parcourus sont effectués en vélo¹. Ce constat est d'autant plus maigre quand on sait que 46% des trajets faits en voiture sont inférieurs à 5 km².

En mars 2018 le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) publiait son rapport technique sur la stratégie régionale vélo³. Ce rapport permet avant tout de « définir, hiérarchiser et compléter le réseau intercommunal cyclable dans le but d'interconnecter les différentes centralités du Nord lausannois ». Ce rapport note que les aménagements en faveur des vélos sont ponctuels et limités au sein du Nord lausannois mais qu'en « raison de la saturation prévue des réseaux routiers et de transports publics, il est particulièrement important de développer les infrastructures cyclables, d'encourager la pratique du vélo et d'exploiter le potentiel du vélo et plus particulièrement du vélo à assistance électrique (VAE) ».

Fort de ces constats, notre commune doit maintenant mener une réflexion large et poussée des mesures pour les vélos que ce soit en matière d'infrastructures, de services ou de communication. Mais pour ne pas se perdre dans les actions à mener, tout en mettant en place des actions très concrètes, un des outils les plus adaptés en la matière est un plan d'action vélo.

Mais qu'est-ce donc qu'un plan d'action vélo ?

Un plan d'action vélo est un dispositif complet pour renforcer l'usage du vélo au quotidien. Il liste les actions à mener spécifiquement pour notre commune et peut se dérouler sur une temporalité donnée. Nous fixons des mesures au niveau des infrastructures, de la prévention/formation, de la communication et de la promotion. La ville de Bulle a d'ailleurs mis en place un tel plan d'action dès 2015 avec aujourd'hui de beaux résultats, comme par exemple :

- Mise en place d'une plate-forme listant les points noirs du réseau via l'application « velophone » ;
- Réalisation du « Vélo-guide » listant les itinéraires vélo de la commune ;
- Établissement d'une fiche de recommandation pour le stationnement des vélos dédiée aux acteurs privés tels que gérances immobilières, commerces, employeurs, etc.

A noter que Bulle a reçu en 2016 « le prix d'encouragement » de Pro Velo Suisse où le jury a relevé que « la voie choisie par Bulle était exemplaire, et à coup sûr encourageante pour d'autres communes de taille moyenne qui hésiteraient encore à se lancer, notamment en Suisse romande ».

Face aux différents constats énoncés ci-avant, les postulants demandent donc à la municipalité

- **le lancement d'un plan d'action vélo.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 15 octobre 2018

Jean-Marie Urfer

Jolanda Müller Chabloz

1 OFS, *Comportement de la population en matière de transports, Résultats du microrecensement mobilité et transports 2015*, Neuchâtel, OFS, p. 24.

2 OFS, *La Mobilité en Suisse, Résultats du microrecensement mobilité et transports 2010, 2012*, Neuchâtel, OFS, p. 45.

3 SDNL, *Stratégie régionale vélo*, 2018, en ligne, http://www.sdnl.ch/pdf/1102_150-rap-lju-6-Strategie_MD_SDNL-Sans-Annexes.pdf (consulté le 15.10.2018).